

Antananarivo, le 20 NOV 2019

SECRETARIAT GENERAL

LE MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES

DIRECTION GENERALE DE LA COORDINATION
DU PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT

à

DIRECTION DE LA PROMOTION
DU PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT

MADAME LA REPRESENTANTE DE L'ONG
«LES ENFANTS DU SOLEIL»

SERVICE DES ORGANISATIONS NON
GOUVERNEMENTALES ETRANGERES

-ANTANANARIVO-

N° 309 -19/AE/SG/DGCPD/DPPD/SONGE - ES

Objet: Renouvellement de l'Accord de siège de l'ONG «LES ENFANTS DU SOLEIL»
Référence: V/L de demande de renouvellement de l'Accord de siège en date du 27 août 2019.
Pièce jointe: Une (01)

Faisant suite à votre correspondance citée en référence, j'ai l'honneur de vous informer de l'agrément des Autorités malagasy compétentes concernant le renouvellement de l'Accord de siège de l'ONG «LES ENFANTS DU SOLEIL».

Ce renouvellement est accordé pour une période de deux ans, à compter du **25 octobre 2019 jusqu'au 26 octobre 2021**.

Toutefois, l'ONG est tenue de:

- Remettre régulièrement les rapports d'activités annuels à notre Département (07 exemplaires);
- Honorer les exigences des ministères techniques résumées dans le tableau inclus en annexe, lesquelles deviendront des conditions préalables à toute acceptation de renouvellement de l'Accord de siège.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir en accuser réception par écrit.

